

Flash Infos n°15-07

26 Mai 2015

Syndicat National des Activités Physiques et Sportives

<http://snaps.unsa-education.org>



Décret PS

La trahison du ministre

Le ministre a scandaleusement tenté de présenter un projet de décret relatif au corps des PS devant le CTM JS du 22 mai, en contradiction avec les engagements pris lors du CTM JS du 16 avril.

Non seulement la revalorisation de l'indice sommital du corps annoncée n'était pas au rendez-vous, mais l'abandon de la « masterisation » et l'introduction d'une évaluation scandaleuse étaient synonyme de régression sociale.

Les engagements ministériels trahis.

Le ministre, par la voix de sa conseillère sociale, avait proposé de tenir un CTM JS exceptionnel ce 22 mai si et uniquement si (exigence syndicale clairement acceptée par la représentante du ministre) la réunion interministérielle programmée le 13 mai validait :

- ☞ un déplafonnement de la grille indiciaire des PS (a priori par un 3^{ème} grade du type GRAF¹) ;
- ☞ la rédaction² déjà adressée à la fonction publique en novembre 2013.

Une tentative³ de passage en force pour une régression statutaire.

Non seulement, le ministre n'a pas obtenu le déplafonnement de la grille indiciaire des PS, qui n'était déjà qu'un lot de consolation après l'échec de son engagement à intégrer tous les PS dans le corps des CTPS⁴.

Mais en plus, la nouvelle rédaction proposée, sans la moindre concertation, abandonnait d'une part la masterisation, la suppression des options CAS et CTS aux concours de recrutement, l'avancement unique et introduisait d'autre part l'évaluation des CTS à missions nationales par le DTN (ouvrant ainsi la voie à leur privatisation à travers une mise à disposition des fédérations).

Le SNAPS revendique toujours l'intégration de tous les PS dans le corps des CTPS.

Après avoir vivement dénoncé cette trahison dont le ministre⁵ porte la responsabilité⁵, le SNAPS lui a demandé de revenir à son engagement consistant à intégrer tous les PS dans le corps des CTPS... Sans toucher pour le moment au décret des PS afin d'éviter tout nouveau risque de catastrophe dans le cadre de la RGPP - MAP plus active et régressive que jamais !

¹ Grade à accès fonctionnel.

² Rédaction qui convenait au SNAPS à l'exception de la suppression de la notation pour une évaluation.

³ Le projet de décret qui devait être soumis pour avis n'a été présenté que pour information à la demande de l'intersyndicale.

⁴ Par l'arrêt du recrutement des PS au profit de l'ouverture du concours externe de CTPS (l'intégration de tous les PS dans le corps des CTPS devant se faire « automatiquement » dans une fourchette de 12 à 20 ans).

⁵ Même si une instrumentalisation de la part de la DRH et la DS semble à l'origine de ce dérapage.



**Les PTP sont la force du ministère des sports
Le SNAPS est leur meilleur atout de survie**